



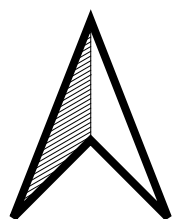
REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 - Plan des risques naturels

*Approbation en conseil communautaire -
24/02/2026*

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planéd, Février 2026



- Limites communales
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Plans de prévention des risques inondation (PPRI) :
 - Territoire couvert par un PPRI
- Atlas des zones inondables (AZI) et études hydrauliques non pris en compte dans un PPRI :
 - Aléa Très fort
 - Aléa Fort
 - Aléa Fort hydrogéomorphologique
 - Aléa Moyen
 - Aléa Faible
- Risques mouvements de terrain
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Risques miniers
 - Aléa faible de glissement de terrain
 - Aléa faible d'effondrement localisé
 - Aléa moyen d'effondrement localisé
- Limites de zones (se reporter au plan de zonage)
- Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)



0 500 1 000 m

